



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ASPEH pour son implication dans la préparation de la manifestation du 25 septembre 2021 intitulée "Fête de la Fraternité"

DATE DE LA CONVOCATION : 12/11/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 12/11/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : **26 NOV. 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	17
REPRÉSENTÉS	2
ABSENTS EXCUSÉS	0
VOTANTS	19

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit novembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Sébastien MÉRIAUX ayant donné pouvoir à M Franck GUGLIELMAZZI
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'implication de l'Association Pour La Sauvegarde Patrimonial Environnemental et Historique des Loges-en-Josas (ASPEH) dans l'organisation de la "fête de la fraternité" du 25 septembre 2021 en partenariat avec les communes de Buc, Toussus-le-Noble et Les Loges-en-Josas ;

Entendu l'exposé de Monsieur Paul-Etienne Legrais, Conseiller municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association ASPEH, dont le siège social est situé 1, Allée Maryse Bastié aux Loges-en-Josas (78350), pour son implication dans l'organisation de la "fête de la fraternité" du 25 septembre 2021, organisée en partenariat par les communes de Buc, Toussus-le-Noble, les Loges-en-Josas et l'association ;

DIT que la dépense est inscrite à l'exercice 2021 du budget communal ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Côme RIVIÈRE - MME Nicole MARCHAIS)
SUFFRAGE EXPRIMÉ : 17
MAJORITÉ REQUISE : 10
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 26 NOV. 2021

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ASPEH pour son implication dans la préparation de la manifestation du 25 septembre 2021 intitulée "Fête de la Fraternité"

Date de transmission de l'acte : 27/11/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-063 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20211118-CM-2021-063-DE

Date de décision : 18/11/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions